

***Nouveau !**

Régime canadien de soins dentaires

Des soins dentaires abordables et accessibles pour les Néo-Brunswickois.

**Facile à appliquer.
Simple à utiliser.**

Bénéficiez des soins dentaires dont vous avez besoin sans vous soucier des coûts élevés !

Vous pouvez être admissible si :

- ✓ Vous ne disposez pas d'une assurance dentaire par le biais de votre employeur, de votre établissement scolaire, d'un régime de retraite ou d'un contrat privé
- ✓ Votre revenu familial net ajusté est inférieur à 90 000 \$
- ✓ Vous êtes résident canadien aux fins de l'impôt
- ✓ Vous avez produit votre déclaration de revenus l'année précédente

Vous avez déjà fait votre demande ?

N'oubliez pas de renouveler votre couverture !

Les renouvellements pour l'année de prestations 2026-2027 débuteront le **15 avril** et prendront fin le **1er juin 2026**.

Renouvelez votre contrat avant la date limite pour éviter toute interruption de couverture.

C'est la première fois que vous faites une demande?

Ne manquez pas cette opportunité !



La date limite de dépôt des demandes pour l'année de prestations 2025-2026 est fixée au **14 avril 2026**.

*Les demandes pour l'année de prestations 2026-2027 pourront être déposées à partir du **2 juin 2026**.*

Canada.ca/dentaire

1-833-537-4342

New Brunswick
Nouveau Brunswick

